

Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

**DCC 1021/12/2022**

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

**1. Commande publique**

**1.1 Marchés publics**

**Construction d'un Groupe Scolaire et accueil périscolaire à Schwindratzheim : attribution du lot « Mobilier Scolaire »**

Par délibération du 04 février 2021, le Conseil Communautaire a approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Schwindratzheim, et le coût estimatif des travaux a été arrêté à **6 274 394 € HT** par le Cabinet d'Architecte WEBER & KEILING.

Les marchés de travaux ont été attribués par délibérations du 03 juin 2021 et 08 juillet 2021 pour un montant total de 5 332 294,50 € HT.

L'appel d'offres pour le mobilier scolaire a été lancé en procédure adaptée sur la plateforme AlsaceMarchésPublics en date du 11 octobre 2022 et la remise des plis fixée au 07 novembre 2022.

Les propositions financières des fournisseurs se résument comme suit :

- BBS Kaysersberg : 177 805,85 € HT
- MJP Lampertheim : 153 896,40 € HT

Après analyse du Maître d'Œuvre, il a été demandé aux candidats des compléments sur leur offre et de fournir notamment une offre de prix pour 4 variantes de plateaux de tables maternelle.

Les nouvelles offres se résument comme suit :

**BBS Kaysersberg :**

Offre variante 1 (panneau mélaminé 19mm chant ABS) :	171 395,52 € HT
Offre variante 2 (panneau mélaminé chant surmoulé) :	Ne peut répondre à cette variante
Offre variante 3 (panneau stratifié 21mm chant ABS) :	172 634,81 € HT
Offre variante 4 (panneau stratifié 21 mm chant PUR surmoulé) :	178 007,94 € HT

### **MJP Lampertheim :**

Offre variante 1 (panneau mélaminé 19mm chant ABS) :	152 132,40 € HT
Offre variante 2 (panneau mélaminé chant surmoulé) :	Ne peut répondre à cette variante
Offre variante 3 (panneau stratifié 21mm chant ABS) :	153 238,40 € HT
Offre variante 4 (panneau stratifié 21 mm chant PUR surmoulé) :	159 238,40 € HT

### **Le Conseil Communautaire,**

VU la délibération du Conseil de Communauté du 04 février 2021 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et d'un accueil périscolaire à Schwindratzheim ;

VU l'appel d'offres lancé en procédure adaptée sur la plateforme AlsaceMarchésPublics ;

VU les offres réceptionnées des fournisseurs BBS sise à Kaysersberg et MJP sise à Lampertheim ;

VU les nouvelles offres avec variantes de plateaux de tables maternelle ;

VU l'analyse et la proposition du Maître d'Œuvre ;

### **Et après en avoir délibéré,**

- **RETIENT l'offre avec variante 3** (table maternelle en panneau stratifié 21mm chant ABS) proposée par le fournisseur MJP.
- **ATTRIBUE** le marché pour le mobilier scolaire au fournisseur **MJP** ayant son siège 12 rue de Mundolsheim 67450 Lampertheim pour un montant de **153 238,40 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer :
  - Le marché,
  - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
  - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.
- **PRÉCISE** que le mobilier pour le périscolaire fera l'objet d'une consultation à part car son ouverture interviendra bien après l'ouverture des locaux scolaires.
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL 2023 dans le cadre du premier équipement mobilier.

### **Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**

Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

**DCC 1022/12/2022**

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

**7. Finances locales**

**7.1 Décisions budgétaires**

**Budget Principal : décision modificative n° 2/2022 - Fonds Résistance Grand Est**

Il est rappelé que par délibération du 18 juin 2020, le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à signer une convention avec la Région Grand Est relative au Fonds Résistance (aide aux entreprises/associations/agriculteurs dans le cadre de la période COVID).

La participation de la Communauté de Communes à ce fonds s'élevait à 32 394 € (2€/habitant). En 2021, la Communauté de Communes a payé 6 478,80 € et la participation au Fonds Résistance pour 2022 s'élève à **6 021,20 €**.

Les crédits n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget et une décision modificative est nécessaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Opération 102 - Chapitre 21 : Article 2188 Autres immobilisations corporelles	- 6 100 €
Chapitre 27 : Article 2745 Avances remboursables	+ 6 100 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1023/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Principal : décision modificative n° 3/2022**

Par délibération du 17 février dernier, le Conseil Communautaire a décidé de lancer les travaux de voirie pour la desserte et l'accessibilité du Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf (travaux sur route départementale) et a confié la mission de Maîtrise d'œuvre au Bureau M2I pour un montant de 5 100 € HT.

Le marché de voirie a été attribué en date du 07 juillet 2022 à l'entreprise COLAS Ets Bas-Rhin pour un montant de 93 500 € HT. Lors de l'élaboration du budget, nous n'avions prévu que 100 000 € et les dépenses avec avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux s'élèvent à 130 000 € TTC.

Une décision modificative est donc nécessaire pour mandater les factures récemment réceptionnées et à venir avant le vote du budget 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

**Dépenses d'investissement**

Opération sous mandat dépense

Article 458104 + 30 000 €

**Recettes d'investissement**

Opération sous mandat recette

Article 458204 + 30 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
067-246700959-20221215-DCC1023-12-2022-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1024/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Principal : décision modificative n° 4/2022 - amortissements**

Conformément au Règlement Budgétaire Financier, la Communauté de Communes applique le prorata temporis sur ses immobilisations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il convient ainsi de modifier le Budget Principal.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

**Dépenses de fonctionnement :**

Article 6811 Dotation aux amortissements + 8 190 €

**Recettes de fonctionnement :**

Article 74788 Participation autres organismes + 6 790 €

Article 777 Recette et quote part subvention + 1 400 €

**Recettes d'investissement :**

Article 2802 Amortissement doc. urbanisme + 1 180 €

Article 281838 Amortissement matériel informatique + 200 €

Article 28188 Amortissement autres immobilisation + 6 810 €

**Dépenses d'investissement :**

Article 2031 Frais études + 6 790 €

Article 13913 Sub invest. amort Département + 1 400 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1025/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Scolaire : décision modificative n° 1/2022 - amortissements**

Conformément au Règlement Budgétaire Financier, la Communauté de Communes applique le prorata temporis sur ses immobilisations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il convient ainsi de modifier le Budget Scolaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

**Recettes d'investissement :**

Amortissement Matériel informatique scolaire	Article 281831 Service 60	+ 799.91 €
Amortissement Matériel de bureau mobilier scolaire	Article 281841 Service 60	+ 22.51 €
Amortissement Matériel de bureau mobilier scolaire	Article 281841 Service 61	+ 233.51 €
Amortissement Autres immobilisations	Article 28188 Service 60	+ 548.77 €
Amortissement Autres immobilisations	Article 28188 Service 53	+ 399.02 €

**Dépenses d'investissement :**

Autres immobilisations	Article 2188 Service 60	+ 281.19 €
Matériel de bureau	Article 21841 Service 61	+ 233.51 €
Matériel informatique	Article 21831 Service 53	+ 399.02 €
Sub invest. amortissement Communes membres GFP	Article 139141 Service 60	+ 1 000.00 €
Sub invest. amortissement Communes membres GFP	Article 139141 Service 61	+ 90.00 €

**Dépenses de fonctionnement :**

Dotation amortissement	Article 6811 Service 60	+ 1 371.19 €
	Article 6811 Service 61	+ 233.51 €
	Article 6811 Service 53	+ 399.02 €

**Recettes de fonctionnement :**

Remboursement sur charges	Article 6459	Service 53	+	399.02 €
Remboursement frais collectivité rattachement	Article 70871	Service 60	+	281.19 €
Participation état	Article 74718	Service 61	+	233.51 €
Recette quote part subvention	Article 777	Service 60	+	1 000.00 €
Recette quote part subvention	Article 777	Service 61	+	90.00 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Baudouin", written over the stamp.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Baudouin", written to the right of the President's signature.



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1026/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim : décision modificative n° 1/2022 - stocks 2022**

Le Service de Gestion Comptable de Saverne nous informe que nous devons procéder à des écritures de réintégration de frais accessoires (intérêts et Taxe Foncière).

Ces crédits n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget et une décision modificative est nécessaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Chapitre 0423 / Article 608 Frais accessoires sur terrains en cours	+ 20 000 €
Chapitre 043 / Article 796 Transfert de charge financière	+ 20 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1027/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.5 Subventions

**Budget Scolaire : subventions annuelles de fonctionnement aux Coopératives  
Scolaires**

Historiquement certaines Communes versaient des subventions annuelles à leur Coopérative Scolaire. Aussi, il vous est proposé de délibérer pour fixer les montants versés à chaque Coopérative Scolaire pour l'année 2022 au vu de l'état qui a été demandé à chaque Secrétariat de Mairie.

**Le Conseil Communautaire,**

**Considérant** les délibérations antérieures des Communes membres ;

**Considérant** la convention intervenue entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et les Communes membres pour exercer cette compétence ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** d'attribuer, pour 2022, les subventions annuelles de fonctionnement aux **Coopératives scolaires**, comme suit :

Commune	Montant	Bénéficiaire
Alteckendorf	200 €	Coopérative Scolaire
Hochfelden	644 €	Coopérative Scolaire école élémentaire
Hochfelden	300 €	Coopérative Scolaire école maternelle

- **PRÉCISE** que cette somme est inscrite aux Budgets Scolaires des Communes d'Alteckendorf et Hochfelden.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1028/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.5 Subventions

**Budget Scolaire : subventions pour les spectacles de Noël**

Le Président expose qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, certains Directeurs d'école ont sollicité la Communauté de Communes pour le versement d'une subvention exceptionnelle afin d'offrir aux enfants de leur école un spectacle de Noël. Il est proposé de répondre favorablement à leurs demandes et de verser les subventions exceptionnelles mentionnées ci-dessous.

**Le Conseil Communautaire,**

VU le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

VU les différentes demandes de subventions pour les spectacles de Noël ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

Commune	Montant	Bénéficiaire
Alteckendorf	200 €	Coopérative Scolaire RPI
Hochfelden	250 €	Coopérative Scolaire école Schaffhouse-sur-Zorn
Hohfrankenheim	250 €	École de Hohfrankenheim
Minversheim	200 €	Coopérative Scolaire RPI
Mutzenhouse	250 €	OCCE école Maternelle Mutzenhouse

- **PRÉCISE** que cette somme est inscrite aux Budgets Scolaires des Communes d'Alteckendorf, Hochfelden, Hohfrankenheim, Minversheim et Mutzenhouse.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1029/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.10 Divers

**Service Ordures Ménagères : décision tarifaire - redevance incitative 2023**

**Le Conseil Communautaire,**

VU l'exercice de la compétence de « Collecte des Ordures Ménagères et Assimilés », en référence à l'article L. 2333-76 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la mise en place de la Redevance Incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

VU l'avis de la Commission Environnement réunie le 21 novembre 2022 ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE de MAINTENIR** les montants de la Redevance Incitative pour l'enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés pour **l'année 2023** comme suit :

PART FIXE		
	Volume bac	Coût (€)
<b>Particulier</b>	140 L- 360 L- 660 L	133
<b>Activité</b>	140 L	133
	360 L	237
	660 L	380
<b>Administration</b>	140 L- 360 L- 660 L	133
<b>Association</b>	140 L- 360 L- 660 L	133
<b>Résidences secondaires</b>	140 L	133

PART VARIABLE / LEVÉE			
Volume bac	PRIX A LA LEVÉE (€)		
	12 levées ( <i>obligatoires</i> )	13-24 levées	25-52 levées
140 L	3,00	3,50	4,00
360 L	7,50	9,00	10,00
660 L	14,00	16,00	18,00
<b>Bac évènement</b>		15 € la levée	

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1030/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.10 Divers

**Service Ordures Ménagères : décision tarifaire - accès aux déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse pour 2023**

**Le Conseil Communautaire,**

VU la création des déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse en date du 12/06/1999 ;

VU la mise en place de la Redevance Incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn le 17/12/2009 ;

VU l'installation de contrôles d'accès par délibération du 27 mars 2013 ;

VU l'avis de la Commission Environnement réunie le 21 novembre 2022 ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les montants pour l'accès aux déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse pour **2023** comme suit :

GRILLE TARIFAIRE DES DÉCHÈTERIES		
	De 0 au 16 <sup>ème</sup> passage	A partir du 17 <sup>ème</sup> passage
Particulier / Professionnel	0 €	5 € / passage
Administration / Association		

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.  
Pour extrait conforme. Certifié exécutoire

21 DEC. 2022



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1031/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

7. Finances locales

7.10 Divers

**Service Ordures Ménagères : décision tarifaire - prix de vente des bacs de « collecte sélective » de 240L**

Par délibération du 6 décembre 2012, le Conseil Communautaire avait fixé le prix de vente des bacs de collecte sélective de 240L à 40 €.

**Le Conseil Communautaire,**

VU la délibération du 6 décembre 2012 fixant le prix de vente des bacs à 40 € ;

VU l'augmentation du coût des matériaux et par conséquent du prix d'achat unitaire des bacs ;

VU l'extension des consignes de tri ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le prix de vente des bacs collecte sélective à **50 €** à compter du 1er janvier 2023.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1032/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Service Ordures Ménagères : autorisation au Président à signer l'avenant financier avec COREPILE**

En 2017, la Communauté de Communes a conclu une convention avec COREPILE pour la collecte des piles en déchèteries sans aucune contrepartie financière.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'éco-organisme proposera de soutenir les Collectivités volontaires comme suit :

- part fixe de 60 euros par an et par déchèterie,
- part variable de 60 euros par an et par déchèterie si le taux de remplissage est supérieur à 66 %, soit minimum 200 kg.

Il est ainsi proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant financier à la convention avec COREPILE.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Président à signer un avenant financier avec COREPILE.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1033/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Service Ordures Ménagères : conventions 2023 avec les Eco-organismes  
ECOSYSTEM et ECOLOGIC pour les collectes en déchèteries**

La loi Anti Gaspillage pour l'Economie Circulaire (AGEC) promulguée en 2020, vise à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable. Cela passe notamment par une promotion accrue du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité.

De nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) ont ainsi vu le jour :

- L'éco-organisme ECOLOGIC propose la collecte des articles de sports et de loisirs des particuliers,
- L'éco-organisme ECOSYSTEM pour la collecte des lampes (uniquement les ampoules) et néons à la place de OCAD3E.

D'autres Eco-organismes sont encore amenés à voir le jour dans les années à venir et de nouvelles collectes seront proposées.

Il est proposé de conventionner avec les éco-organismes ECOLOGIC et ECOSYSTEM qui seront amenés à verser des redevances de collecte à la Communauté de Communes et autoriser ainsi le Président à signer les actes à intervenir.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de mettre en place la collecte des articles de sports et de loisirs des particuliers dans nos déchèteries.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec **ECOLOGIC** pour la collecte des articles de sports et de loisirs des particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027.

- **DÉCIDE** de poursuivre la collecte des déchets issus des lampes et néons.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec **ECOSYSTEM** pour la collecte des déchets issus des lampes et néons à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes autres conventions avec des éco-organisme permettant d'augmenter le tri dans les déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.  
Pour extrait conforme. **21 DEC. 2022**  
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Schell".

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Schell".



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1034/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Service Ordures Ménagères : accord de principe pour autoriser le conventionnement du SMITOM avec un éco-organisme pour la collecte des jouets et des articles de bricolages dans nos déchèteries**

L'éco-organisme ECO-MOBILIER, créé à l'origine pour la reprise de la filière ameublement propose de prendre en charge la gestion des déchets issus des jouets dans nos déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse.

Le SMITOM de Haguenau-Saverne a signé la convention pour la collecte du mobilier sur toutes les déchèteries de son territoire.

La Communauté de Communes est amenée à donner son accord de principe pour valider le conventionnement du SMITOM avec ECO-MOBILIER pour mettre en place la collecte des jouets et des articles de bricolages dans nos déchèteries.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** la mise en place d'une **collecte des jouets et des articles de bricolages** dans les déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse.
- **DONNE son accord de principe** pour le conventionnement du SMITOM de Haguenau-Saverne avec ECO-MOBILIER (ou tout autre éco-organisme) pour la collecte des jouets et des articles de bricolages dans nos déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1035/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

**Suppression du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à temps complet**

Par délibération du 25 octobre 2018 la Communauté de Communes a ouvert un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à temps partiel. L'agent occupant ce poste a demandé une disponibilité pour créer sa propre activité.

Un nouveau recrutement a ainsi été lancé et nous avons, en date du 05 mars 2020, créé un second poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à temps partiel pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 5 mars 2022. Ce poste à mi-temps ne trouvant pas candidat, il a été décidé de créer un poste à temps complet le 02 décembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Devant les difficultés de recrutement et par délibération du 27 octobre dernier, le Conseil Communautaire a décidé de reporter les crédits de 10 000 €/an au troisième poste d'Animateur Jeunesse en lieu et place du poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Il convient donc de supprimer le poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à temps complet du tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **SUPPRIME** le poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à temps complet à compter de ce jour et **MET À JOUR** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 9 décembre 2022

DCC 1036/12/2022

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 30

**Présents ou représentés 30**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, OSTER Patrick (représentant de INGWILLER Bernard), GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc

**Dont pouvoirs 08**

ZIMMERMANN Virginie (à SCHWEITZER Gérard), HAMMANN Jean-Georges (à LEHMANN Marie-Paule), PFISTER Georges (à GARCIA Michèle), DETTLING Philippe (à KAUFFMANN Jean-Luc), LENTZ Patrick (FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (à KREBS Jeannot), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), HANTSCH Myriam (à ECKART Jean-Luc)

**Absents, excusés 08**

RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, WILLER Emmanuel, LENGENFELDER Daniel, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot (arrivé au point n° 17), GOEHRY Mireille (arrivée au point n° 18)

**Secrétaire de séance** SCHAEFFER Éric, Maire de Bossendorf, Vice-Président

4. Fonction publique

4.4 Autres catégories de personnel

**Présentation du Rapport Annuel 2021 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés**

**Le Conseil Communautaire,**

VU la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la Loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le Code du Travail ;

**Considérant** que selon l'article L.323-2 du Code du Travail, les Collectivités territoriales et leurs établissements publics de 20 agents ou plus autres qu'industriels et commerciaux sont assujettis à l'obligation d'emploi de personnes handicapées lorsqu'ils occupent au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés ;

**Considérant** que l'article 33-2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui insère un article 35 bis dans la loi du 26 janvier 1984 selon lequel le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article L.323-2 du Code du Travail est présenté à l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique ;

**Considérant** le rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés ci-joint :

Effectif total rémunéré au 31/12/21	Effectif de la CCPZ en travailleurs handicapés au 31/12/21	Effectif de la CCPZ en %	Total des dépenses effectuées auprès d'entreprises/assoc. adaptées
58	5	8,62	1 104 €

**Considérant** l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date 5 décembre 2022 ;

**Et après en avoir délibéré,**

➤ **PREND ACTE** du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés pour l'année 2021.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **21 DEC. 2022**

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in black ink, positioned to the right of the President's signature area.